

*Aux parents des futurs élèves du cycle 2
Aux parents des élèves du cycle 2*

Le Locle, le 2 mai 2022

Travail autonome encadré (TAE)


Madame, Monsieur,

En partenariat avec la Musique scolaire, le Conservatoire et le Département de l'Education et de la Famille, notre cercle scolaire a mis sur pied depuis quelques années déjà le *Travail autonome encadré (TAE)*. Il s'agit de permettre aux élèves ayant des leçons de musique tant à la Musique scolaire qu'au Conservatoire, de suivre ces leçons sur les deux périodes de TAE placées à l'horaire scolaire de chaque classe du cycle 2. Les élèves ayant des rendez-vous avec différents spécialistes (orthophonie, psychomotricité, etc.) pourront également placer leur rencontre sur les leçons de TAE.

Ces leçons sont organisées afin de favoriser l'enseignement différencié et de renforcer le développement de l'autonomie des élèves. De ce fait et en raison de la possible absence de quelques élèves, aucune nouvelle notion d'apprentissage ne sera abordée lors des leçons de TAE.

Pour l'année scolaire 22-23, si votre enfant est inscrit à la Musique scolaire ou au Conservatoire, il pourra normalement bénéficier du concept du TAE. Afin de faciliter l'organisation, nous vous demandons de bien vouloir compléter, **chaque année** même si votre enfant fait déjà partie du concept, le coupon réponse ci-joint et le retourner dans tous les cas au secrétariat **jusqu'au 2 juin 2022**.

En vous remerciant de votre attention et en restant à disposition pour de plus amples renseignements, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La direction

F. Casciotta, dir.

Ann. : coupon-réponse

R:\CS\1\21-22\TAE\01_20220502_TAE\LettreParentsInscriptions.docx



TAE - COUPON-REPONSE

(à retourner au secrétariat jusqu'au 2 juin 2022)

Le *Travail Autonome Encadré (TAE)* nous intéresse et nous souhaitons que notre enfant puisse en bénéficier lors de l'année scolaire 2022-2023.

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Classe actuelle :

Notre enfant est ou sera inscrit à-au :

- La Musique scolaire : OUI NON
- Conservatoire cantonal de musique : OUI NON

Important : Nous prenons note que la direction, sur la base des résultats scolaires et de l'observation des enseignants, peut se réserver le droit, après envoi d'un avertissement écrit aux parents, de suspendre la participation sur temps scolaire de la formation musicale de votre enfant.

Lieu et date :

Signature des parents ou des représentants légaux :